

# NATIONS UNIES



ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE



CONSEIL  
DE SÉCURITÉ

Distr.  
GÉNÉRALE

A/37/170  
S/14954  
6 avril 1982

ORIGINAL : FRANÇAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Trente-septième session  
Point 34 de la liste préliminaire<sup>x</sup>  
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SÉCURITÉ  
Trente-septième année

Lettre datée du 2 avril 1982, adressée au Secrétaire général par  
le Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la déclaration ci-après faite par les chefs d'Etat et de gouvernement des 10 Etats membres de la Communauté européenne, réunis au sein du Conseil européen à Bruxelles les 29 et 30 mars 1982.

"Le Conseil européen a examiné les développements de la situation au Moyen-Orient.

Vivement préoccupé par les graves événements qui se déroulent en Cisjordanie, le Conseil européen lance un appel pressant pour que soit mis fin à ce dangereux enchaînement de violence et de répression. Il dénonce particulièrement les mesures imposées à la population palestinienne, telles que la destitution par les autorités israéliennes de maires démocratiquement élus, ainsi que les atteintes portées aux libertés et droits des habitants de ces territoires, qui s'ajoutent aux mesures prises par Israël à l'égard du Golan, et qui ne peuvent que nuire aux perspectives de paix.

Inquiet de la poursuite des affrontements au Liban, le Conseil européen demande instamment à toutes les parties intéressées de renoncer à la violence et d'assurer les conditions du respect de la pleine souveraineté et de l'intégrité territoriale du pays.

Il a en outre réaffirmé la volonté maintes fois exprimée par les Dix de contribuer à l'établissement d'une paix juste et durable au Moyen-Orient.

\* A/37/50.

A/37/170  
S/14954  
Français  
Page 2

La participation de quatre pays membres de la Communauté européenne à la force multinationale et d'observateurs au Sinaï constitue une contribution positive dans la perspective de l'achèvement de l'évacuation, le 25 avril, du Sinaï par Israël."

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 34 de la liste préliminaire et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent de la Belgique  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) Edmonde DEVER

-----

